



2. VENTE EN GROS				
Service acheteur	Point d'interconnexion concerné	Conditions tarifaires	Coefficients de révision	Conditions particulières
<b>INTERCONNEXIONS AVEC RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU HORS BM</b>				
		mettre annexe 1 exploitation pour abonnement A		
SIE Leognan CADAUJAC	Bel Air Cadaujac - Castaing	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation) Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K	$K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$  Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (172 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.  S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (194 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%.
Mairie de SAUCATS	Branet Mijelane			
Budos	Fonbanne	Prix ferme par année : 2023 : 0,2259€/m <sup>3</sup> 2024 : 0,2427€/m <sup>3</sup> 2025 : 0,2595€/m <sup>3</sup> 2026 : 0,2763€/m <sup>3</sup> 2027 : 0,2931€/m <sup>3</sup>		S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (500 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
Cérons (Fourmure d'eau Secours)	Mijelane	0,5 P/m <sup>3</sup>	Valeur de P : Prix du m <sup>3</sup> facturé par la Régie de l'Eau en fonction des différents seuils de consommation	Prime fixe annuelle de 200 P, qui sera portée à 300 P chaque année où le secours sera utilisé
AR.PO.CA.BE	Bellefond	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation) Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K	$K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$  Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (660 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
SIAO de Carbon Blanc	La Gardette	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K	$K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$  Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (50 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
Département 33	Technopole Bordeaux Montesquieu	Redevance compteur = 850 Po	Po : prix du m <sup>3</sup> Eau Régie de la 2 <sup>ème</sup> tranche	
Cabanac et Villagrains	La gardette	Abonnement A = 000€/an, Amortissement B = 11 250€/an Part variable C : P = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K	$K = 0,10 + 0,45 \times (ICHTS1 / ICHTS0 + 0,05 \times EL\ 40-10-100 + 0,40 \times DGC1 / DGC0)$  Indice 0 du mois de Janvier 2011	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (175 000 m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 50%.
CdC Médoc Estuaire	Louens Verlaine	Abonnement : A = tarif Eau fonction DN compteur (annexe 1 exploitation) Part variable : B = 0,25 € HT/m <sup>3</sup> x K	$K=0,15 \times (0,40 \times (I_{CHT-En} / I_{CHT-Eo}) + (0,10 \times (EMTn / EMTo) + (0,35 \times (FSD2n / FSD2o)))$  Indice o = indice du mois janvier 2011 Indice n = moyenne glissante de l'indice mensuel publié, connu 15 jours avant le début de chaque semestre	S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (584 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.
SI St Jean d'Illac - Martignas	Argonne Princesse			S'il est constaté pour une année donnée un dépassement du volume annuel maximal (150 000m <sup>3</sup> ), le volume supplémentaire relevé sera facturé au prix P majoré de 100%.